

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC45

présenté par

M. Juanico, Mme Victory, Mme Tolmont, Mme Manin, Mme Rabault, Mme Pires Beaune,
 M. Jean-Louis Bricout, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret,
 M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. Garot,
 M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul,
 M. Naillet, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-
 Christophe, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	4 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	4 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à porter les moyens dévolus aux
 Maisons sport-santé à 8 millions d'euros.

Alors que les impacts bénéfiques du sport en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire

sont désormais largement documentés, la politique de sport-santé prend d'autant plus d'importance dans un contexte sanitaire particulier et la forte sédentarisation qu'il entraîne.

Aujourd'hui, 288 maisons sport-santé sont identifiées et l'objectif est de les porter au nombre de 500 d'ici 2022. Cet objectif très ambitieux (multiplier leur nombre x1,75) sera impossible à tenir dans de tels délais sans financements dédiés suffisants.

Alors que nous demandons des moyens supplémentaires chaque année pour le financement des Maisons sport-santé, les 4 M€ alloués dans ce budget au développement de la stratégie nationale sport santé restent insuffisants.

En cohérence avec ce que nous demandons depuis plusieurs années maintenant, en plus des 0,5 M€ supplémentaires prévus dans ce budgets, nous demandons 4M€ en plus sur la politique sport-santé.

Parce qu'il est nécessaire de gager cet amendement,

- nous abondonons de 4 millions d'euros, en AE et CP, les crédits de l'action 3 « Prévention par le sport et protection des sportifs » du programme 219 Sport ;
- nous prélevons 4 millions, en AE et CP, sur les crédits de l'action 6 « le service national universel », au sein du programme 163 Jeunesse et vie associative